



Organisme de qualification  
des économistes de la construction  
et des programmistes

# LES ÉCONOMISTES DE LA CONSTRUCTION ET LES PROGRAMMISTES À L'ÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



# Faire de la transition énergétique une opportunité pour votre activité

*Ces dernières années, la prise de conscience de l'urgence climatique a accéléré la transition énergétique. Tous les secteurs professionnels sont concernés par de nouvelles exigences vertes. Pour les entreprises, moteurs du changement, il est nécessaire de s'adapter aux nombreuses normes qui se succèdent.*

Le bâtiment joue un rôle majeur dans ce vaste mouvement vertueux. Du plan de rénovation énergétique à la RE 2020, en passant par des labels comme E+C-, notre secteur doit se montrer agile pour relever avec succès ce défi aux objectifs élevés. Plus que jamais, nous devons innover afin d'améliorer la performance énergétique des nouveaux projets, mieux rénover les bâtiments énergivores et favoriser l'économie circulaire pour valoriser les déchets issus de nos activités.

En tant qu'économistes de la construction et programmistes, vous devez préconiser des solutions économiquement viables pour toutes les opérations dans ce contexte d'innovations. Vous êtes évidemment au cœur de cette transformation.

La reconnaissance de vos compétences professionnelles en la matière est primordiale. Toujours en lien avec l'actualité, les certifications, qualifications et mentions présentes dans la nomenclature de l'OPQTECC attestent de votre maîtrise technique. Un impératif pour faire la différence auprès des donneurs d'ordre !

# GESTION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

## tout le cycle de vie du bâtiment à prendre en compte



### QUE DIT LA LOI?

Selon la loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée en août 2015, le secteur du bâtiment est moteur pour atteindre l'objectif de réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 (par rapport à 2012).

Une ambition de performance qui réclame d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments et de s'appuyer sur des outils comme le carnet numérique de suivi et d'entretien du logement.



### ENJEUX

## Penser sur le long terme

**L'évaluation des coûts d'un bâtiment** exige d'envisager l'ensemble de son cycle de vie : un changement de cap récent chez les donneurs d'ordre. Plus que jamais, l'estimation des dépenses liées aux choix des matériaux, à leur entretien jusqu'à la déconstruction du bâti est valorisée. Avec les objectifs de transition énergétique élevés, cette question est devenue centrale dans les missions des économistes de la construction et des programmistes.

**La prise en compte du coût global** est essentielle pour y parvenir. Au-delà de l'investissement d'origine, les économistes de la construction et les programmistes doivent voir toujours plus loin. La qualité de l'isolation thermique du bâtiment est par exemple déterminante : de celle-ci découleront des coûts différés liés aux consommations en chauffage ou

aux éventuelles rénovations futures. C'est alors la mise en perspective des économies et des coûts qui aide les maîtres d'ouvrage à faire leurs choix... Encore faut-il pouvoir les estimer de manière fiable.

**La maîtrise des outils** apparaît comme primordiale pour y parvenir. La maquette numérique, et notamment le BIM interopérable, garantit de disposer d'un ensemble de données utiles pour y parvenir. Et dans l'analyse en cycle de vie du bâtiment, elle inscrit durablement les éléments utilisés par tous les acteurs afin de diminuer les coûts en gestion du patrimoine.



*Depuis une dizaine d'années, nous structurons nos études en utilisant des outils capables d'évaluer l'impact environnemental de chaque matériau. De la construction jusqu'à la gestion des déchets, cette approche fait sens aussi bien écologiquement qu'économiquement.*

**Olivier Thaon**  
DIRECTEUR DU CABINET  
FLORÈS PROGRAMMATION



### Les qualifications et certifications OPQTECC

- 4.1** Coût global
- 4.2** Coût global étendu
- Mention BIM : entreprise engagée dans la pratique BIM-IFC (pour les qualifiés uniquement)
- Mention Analyse du Cycle de Vie – ACV
- E.1** Management d'opération RGE
- E.2** Programmation architecturale et technique avec RGE
- E.3** Economiste de la construction avec RGE

# RÉNOVATION DES LOGEMENTS ÉNERGIVORES

## des opportunités de développement



### QUE DIT LA LOI?

Avec un objectif de 500 000 logements énergivores rénovés par an et 14 milliards d'euros déployés, l'Etat mène un plan de rénovation énergétique d'envergure. Comme le précise la loi sur la transition énergétique, ces rénovations aux normes de bâtiments basse consommation concernent majoritairement les ménages aux revenus modestes.



*Pour mesurer l'impact d'une rénovation, notre analyse doit mobiliser de nombreuses compétences transverses. Plus que le choix des matériaux et des procédés, nous devons anticiper les incidences pour le bâtiment jusqu'à sa démolition, mais aussi pour les usagers qui y habitent.*

#### Max Laffargue

DIRIGEANT DU CABINET D'ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION NJC  
ÉCONOMIE ET INSTRUCTEUR OPQTECC



### ENJEUX

## Élargissez votre vision

**La réduction drastique des consommations énergétiques** des bâtiments visés est un enjeu clé. Du fait de leurs compétences spécifiques, les bureaux d'études techniques et les économistes de la construction sont alors des pièces maîtresses dans la réussite du plan de rénovation énergétique.

**Une approche en coût global** est privilégiée afin de concevoir des plans de financement viables pour des projets de travaux sur l'ensemble d'un bâtiment ou sur certaines parties spécifiques. Comme pour les opérations de construction, les rénovations réclament d'identifier les impacts économiques des mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique. Un nombre important d'enjeux sont à considérer : environnementaux, immobiliers, sociaux, fiscaux ou encore financiers (coût global étendu).

Et pour susciter la confiance des donneurs d'ordre pour ce type de missions, les qualifications et certifications OPQTECC relatives au coût global ou à l'efficacité énergétique sont un vrai « plus ».



#### Les qualifications et certifications OPQTECC

- 4.1** Coût global
- 4.2** Coût global étendu
  - Mention Développement Durable
- E.1** Management d'opération RGE
- E.2** Programmation architecturale et technique avec RGE
- E.3** Economiste de la construction avec RGE

# GESTION DES DÉCHETS

## une source d'économies valorisable



### QUE DIT LA LOI?

L'article L. 110-1-1 du Code de l'environnement place l'économie circulaire au centre de la transition énergétique. Il appelle à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires par la prévention de la production de déchets, leur réutilisation, leur recyclage ou, à défaut, leur revalorisation.



### ENJEUX

## Anticiper l'après du bâtiment

**La gestion des déchets** est devenue au fil du temps une préoccupation des donneurs d'ordre. Au moment d'une déconstruction ou à l'occasion de rénovations diverses, un bâtiment laisse derrière lui de nombreux matériaux qu'il est nécessaire de prendre en compte dès la phase études. Si le MOE a obligation de suivre les bordereaux de déchets que doit lui fournir l'entreprise, l'économiste de la construction, lui, doit rédiger un diagnostic déchets répondant au décret du 31 mai 2011. Celui-ci est notamment obligatoire pour les interventions sur des bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.

**Le volume de déchets valorisables ou non** doit être déterminé par les économistes de la construction lors de chaque opération. Plusieurs actions sont ainsi possibles pour réduire le bilan carbone, qui sera un axe central de la RE 2020 : limiter les emballages de produits, organiser le tri sélectif sur le chantier avec des espaces de stockage

prévus à cet effet, choisir en priorité des matériaux locaux et / ou bio-sourcés... Une démarche qu'une qualification diagnostic déchets peut contribuer à valoriser auprès des MOA de plus en plus mobilisés sur ce point.

**La question du désamiantage** réclame d'être traitée par un professionnel doté d'une grande maîtrise technique, aussi bien lors des opérations de déconstruction que de réhabilitation. Au sein du rapport amiante, l'économiste de la construction doit établir des recommandations sur toute la chaîne de construction, du début des études à la réception des travaux. Pour ne pas engendrer de surcoûts financiers : rien ne vaut un économiste de la construction qualifié OPQTECC !



*« Les qualifications et certifications amiante sont primordiales. De nombreux assureurs refusent d'assurer les cabinets qui n'en disposent pas et cela constitue un risque pénal. »*

**Patrick Simonneau**  
GÉRANT DU CABINET  
SIMONNEAU SARL ET ANCIEN  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE L'OPQTECC



### Les qualifications et certifications OPQTECC

- 2.3.1** Diagnostic déchets
- 2.3.2** Maîtrise d'œuvre de désamiantage
- 2.3.3** Maîtrise d'œuvre de démolition
- 2.3.4** Prescription de désamiantage

# COMMENT FAIRE LA DEMANDE D'UNE QUALIFICATION OU D'UNE CERTIFICATION

1

Vérifier son éligibilité en consultant la procédure de qualification ou de certification

2

Télécharger la fiche de la qualification ou certification souhaitée sur le site (onglet NOS QUALIFICATIONS ou NOS CERTIFICATIONS)

3

Télécharger le dossier de demande en ligne

4

Demander ses identifiants au secrétariat de l'OPQTECC

5

Se connecter au site de l'espace membre et y déposer son dossier



Le secrétariat de l'OQPTECC vérifiera que le dossier est complet avant que celui-ci ne soit examiné par un instructeur (voire un expert) et présenté à la commission d'attribution qui statuera sur la recevabilité de la demande.

Retrouver la procédure et tous les documents à télécharger sur le site [WWW.OPQTECC.FR](http://WWW.OPQTECC.FR)

rubrique VOUS ÊTES... / ENTREPRISE / COMMENT SE QUALIFIER ?  
ou VOUS ÊTES... / SALARIÉ / COMMENT SE CERTIFIER ?



Organisme de qualification  
des économistes de la construction  
et des programmistes

41 bis boulevard  
de la Tour-Maubourg  
75007 Paris  
tél. 0145569267  
[www.opqtecc.fr](http://www.opqtecc.fr)  
[secretariat@opqtecc.org](mailto:secretariat@opqtecc.org)



ne concerne que  
les qualifications  
suivant la norme  
NF X 50-091